



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

5^{ème} RALLYE VHC du MÉDOC

7 & 8 DÉCEMBRE 2019

www.asacso.free.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes



MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, LEPARRE-MÉDOC, COUQUEQUES, SAINT CHRISTOLY MEDOC, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT SEURIN DE CADOURNE, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

37^{ème} édition du RALLYE RÉGIONAL du MÉDOC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !
Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 14 octobre 2019

Ouverture des engagements : Lundi 14 octobre 2019

Clôture des engagements : Lundi 25 novembre 2019

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 1 décembre 2019 de 9h00 à 14h00, Office de Tourisme Cœur Médoc, 7 bis Pl. du Maréchal Foch à Lesparre-Médoc

Samedi 7 décembre 2019 de 9h00 à 12h00, le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 1 décembre 2019 de 9H00 à 17H00

Samedi 7 décembre 2019 de 9H00 à 15H00

Pré-vérifications administratives : A la remise des carnets itinéraires

Vérifications administratives : Samedi 7 décembre 2019 de 9H00 à 15H30, le CALM, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Vérifications techniques : Samedi 7 décembre 2019 de 9H15 à 16H00, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Mise en place du parc de départ : Samedi 7 décembre 2019 à partir de 10H00

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 7 décembre 2019 à 16H30, PC course à Lesparre-Médoc

Publication des équipages admis au départ : Samedi 7 décembre 2019 à 17H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 7 décembre 2019 à 17H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

Départ du 37° Rallye du Médoc : Samedi 7 décembre 2019 à 18H00, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Arrivée du 37° Rallye du Médoc : Dimanche 8 décembre 2019 à 14H02, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Vérification finale : Carrosserie MOULIA DESINGS, ZAC de Belloc, 17 Rue des Rémoisseurs 33340 Lesparre-Médoc

Publication des résultats du rallye : Dimanche 8 décembre 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Remise des prix : Dimanche 8 décembre 2019, devant le kiosque à musique, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 7 et 8 décembre 2019 une épreuve automobile régionale dénommée le **37^{ème} Rallye Régional du Médoc**.

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional Aquitaine sous le permis d'organisation FFSA numéro 660 en date du 04/11/2019.

Comité d'Organisation

Président de l'ASACSO: Alain Trillaud

Président de l'épreuve : Alain Trillaud

Secrétaire : Bastien Girard

Trésorier : Jerry Gaugain

Responsable Matériel : Jean Philippe Labeylie

Responsables des ES : Jean-Claude Charpentier

Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO
Bastien Girard
26 bis chemin du Rez au Ruzat
33670 SADIRAC
Contact : asacso33@gmail.com

Permanence du rallye : Samedi 7/12/2019 le CALM, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc
Dimanche 8/12/2019 le CALM, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Tableau d’Affichage : Officiels et informations –
Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Les Organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège	J. Claude LABEYRIE	1996	1009
Membre du Collège	Robert COMBE	11108	1006
Membre du Collège	Patrick CHABENAT	3769	1003
Directeur de Course Général	Guy TRONCAL	1056	1706
Directeur de Course Général adjoint	Laurent TEILLARD	10182	1706
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	Francis BRANDY	43050	801
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3-5	Françoise BOUCHON	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4-6	Philippe DANIEL		1004
Directeur d'Epreuve 1-3- 5	Jean Pierre RAYMOND	12215	1004
Adjoint 1- 3 - 5	Jean Louis POINTET	12213	1009
Directeur d'Epreuve 2-4- 6	Serge DEBENEDETTI	220687	0901
Adjoint 2-4- 6	Jean-Pierre PERRIER	21244	1015
Chronométrateurs Responsables	Monique BOUGEOIS	132530	1004
	Frederick DUCROCQ	19399	1004
Chronométrateur Départ ES 1-3-5	Laurent LAPOUGE	13530	1101
Chronométrateur Départ ES 2-4-6	Christelle VALETTEBRANDY	12194	0 805
Chronométrateur Arrivée ES 1-3-5	Bernard RUBAULT	220582	1004

Chronométrateur Arrivée ES 2-4-6	Alain BRUN	30267	1706
Commissaire Technique responsable	Serge LARQUEY	8454	1006
Commissaire Technique	Eric GAUTHIER	196863	1015
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189624	1009
Responsable parc fermé	Didier BONNET	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	Philippe JEAN	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	Marie-Dominique MALORON	19284	1004
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11119	1004
Médecin Coordinateur	Jean-Michel FILLOUX	2347	1001
Responsable des commissaires	Jerry Gaugain	38221	1009
Voitures ouvreuse / balai	Bruno MARILL	245702	1009
	Jean-Philippe LABEYLIE	297572	1009

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2020

Le Challenge des Commissaires 2020 (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives finales.

Les vérifications pré-administratives auront lieu à la remise des carnets itinéraire. Les vérifications administratives finales auront lieu le samedi 7 décembre de 9h00 à 15h30, le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 7 décembre 2019 de 9H15 à 16H00, 7 Rue Grammont à Lesparre-Médoc.

Les vérifications finales seront effectuées à la Carrosserie MOULIA DESINGS ZAC de Belloc 17 Rue des Rémouleurs 33340 Lesparre-Médoc.

Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Médoc doit adresser à :

37^{ème} Rallye du Médoc

Chez Bastien Girard

26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC

Tél : 06.42.66.41.44. jusqu'au 15 novembre 2019
Tél : 06.45.47.68.23. à partir du 15 novembre 2019

Courriel : asacso33@gmail.com

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 novembre 2019.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes.
(Modernes + VHC + VHRS + ENRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € dont 10 € reversés aux commissaires
- sans la publicité facultative des organisateurs : 630 € dont 10 € reversés aux commissaires
- Equipage complet ASACSO : 280 € dont 10 € reversés aux commissaires

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'Asacso complètera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3. *ORDRE DE DEPART*

3.3.4. Conforme au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. *ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Lesparre-Médoc.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Médoc représente un parcours de 140,85 km de deux étapes (1^{ère} étape : 1 section, 2^{ème} étape : 2 sections).

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,60 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES St Germain/ St Seurin – 7,10 Km x 3 = 21.30 Km
- ES Couquèques/St Christoly – 6,10 Km x 3 = 18,30 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 1 décembre 2019 de 9h00 à 17h00 et samedi 7 décembre 2019 de 9h00 à 15h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs réglementaires FFSA.

ARTICLE 8P. RECALMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera sur le podium devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc. Les lauréats seront récompensés par des prix en nature.

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réCALMation soit 30minutes après l'heure d'affichage les résultats (heure écrite sur le document affiché) et cela pour chacun des rallyes, sauf VHRS et ENRS, pas de parc fermé obligatoire.

37^{ème} Rallye régional du Médoc
5^{ème} Rallye VHC - 5^{ème} Rallye VHRS, 3^{ème} Rallye ENRS

ITINERAIRE et CONTROLES



Etape 1 **Samedi 07 Décembre 2019** **Lever du soleil à 08h27**

CH ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ Etape 1					
CH 0	Sortie parc fermé - CALM Lesparre					18:00
CH 0A	Entrée assistance		2,20	2,20	00:10	18:10
	Plaine des Sports - Lesparre				00:15	
	Prochain refuel	13,20	36,50	49,50		8:40
CH 0B	Sortie assistance		0,80	3,00		18:25
CH1			10,45	13,45	00:25	18:50
ES 1	St Germain - St Seurin 1	7,10				18:53
CH 2			12,15	32,70	00:35	19:28
ES 2	St Christoly - Couquèques 1	6,10				19:31
CH 2A	Entrée Parc Fermé - CALM Lesparre		8,70	47,50	00:30	20:01
	Total Etape 1	13,20	34,30	47,50		27,79%
Coucher du soleil à 17h22						

S
e
c
t
i
o
n
1

Etape 2 **Dimanche 08 Décembre 2019** **Lever du soleil à 08h28**

CH ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total DISTANCE	T.I.	1ère voit
CH 2B	Sortie parc fermé - CALM Lesparre					08:30
CH 2C	Entrée assistance		2,20	2,20	00:10	08:40
	Plaine des Sports - Lesparre				00:30	
	Prochain refuel	13,20	34,30	47,50		12:06
CH 2D	Sortie assistance		0,80	3,00		09:10
CH3			10,45	13,45	00:25	09:35
ES 3	St Germain - St Seurin 2	7,10				09:38
CH 4			12,15	32,70	00:35	10:13
ES 4	St Christoly - Couquèques 2	6,10				10:16
CH 4A	Entrée Regroupement - CALM Lesparre		8,70	47,50	00:30	10:46
	REGROUPEMENT - CALM Lesparre					
CH 4B	Sortie Regroupement- CALM Lesparre				01:10	11:56
CH 4C	Entrée assistance		2,20	49,70	00:10	12:06
	Plaine des Sports - Lesparre				00:30	
CH 4D	Sortie assistance		0,80	50,50		12:36
CH5			10,45	60,95	00:25	13:01
ES 5	St Germain - St Seurin 3	7,10				13:04
CH 6			12,15	80,20	00:35	13:39
ES 6	St Christoly - Couquèques 3	6,10				13:42
CH 6A	Entrée Parc Fermé final - CALM		8,70	95,00	00:30	14:12
	Total Etape 2	26,40	68,60	95,00		27,79%
	Total étape 1 et 2	39,60	102,90	142,50		27,79%
Coucher du soleil à 17h22						

S
e
c
t
i
o
n
2

S
e
c
t
i
o
n
3